

EVALUATION FINALE

**SEN/026**

Accès à l'Eau potable et à l'Assainissement  
dans les Zones rurales des Régions de  
Thiès et de Louga

**FICHE SYNTHETIQUE**

Pays	Sénégal
Titre long du projet	Accès à l'Eau potable et à l'Assainissement dans les Zones rurales des Régions de Thiès et de Louga
Titre court du projet	Eau potable et Assainissement
Code LuxDev	SEN/026
Version du Rapport	Juin 2012

## RESUME EXECUTIF

Dans la vie d'un programme, l'évaluation finale est un moment fort qui permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés par le document de projet, d'apprécier sa contribution à l'amélioration de manière durable des conditions de vie des bénéficiaires et d'évaluer la satisfaction des différentes parties prenantes. En résumé, l'appréciation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficacé, des effets et de la durabilité du SEN/026 s'inscrit dans la dynamique de capitalisation des résultats et des enseignements tirés de la mise en œuvre du sous-programme intégré en matière d'eau et d'assainissement rural.

Cet exercice est aussi mené dans la perspective d'éclairer les futures interventions qui seront initiées dans le secteur avec l'appui de la Coopération luxembourgeoise ou d'autres partenaires au développement. En effet, le Sénégal s'est inscrit depuis 2005 dans une dynamique de coordination, d'intégration, de synergie des contributions de l'Etat et des différents partenaires au développement à travers le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire en vue de l'atteinte des Objectifs Millénaire pour le Développement en matière d'eau et d'assainissement. Cette évaluation finale du sous-programme SEN/026 constitue donc un outil d'aide à la décision pour toutes les interventions futures dans ce secteur sur la base des leçons apprises de l'expérience de la Coopération luxembourgeoise qui a beaucoup contribué à l'amélioration de l'accès des populations rurales des régions de Thiès et Louga à l'eau potable et l'assainissement.

Ce travail a été mené sur la base d'une approche interdisciplinaire comme le montre la composition de l'équipe d'experts et la méthodologie a privilégié la combinaison d'outils de collecte, d'analyse de données quantitatifs et qualitatifs en vue de la triangulation des informations et de l'objectivité des analyses basées sur le factuel. Des enquêtes ménages ont été menées auprès des usagers bénéficiaires et des entretiens tenus avec divers partenaires locaux et acteurs institutionnels en particulier les représentants des agences d'exécution aussi bien au niveau national que décentralisé, de l'unité de coordination du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire, de la cellule de coordination du sous-programme, de la Coopération luxembourgeoise et les bénéficiaires du sous-programme à travers un échantillon de sites ciblés dans les régions de Thiès et Louga.

L'analyse faite montre que le sous-programme SEN/026 a été une intervention pertinente au regard des besoins et priorités des populations cibles ainsi que des objectifs de coopération du Grand Duché de Luxembourg. La conception du programme est en cohérence parfaite avec le plan d'actions du Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire dont les préoccupations comprennent l'amélioration du taux de desserte en eau potable des populations, la santé et l'assainissement. Sous ce rapport, la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable neufs, la construction d'ouvrages d'assainissement autonome et le renforcement du cadre unifié d'interventions répondent bien à la lettre de politique sectorielle du Sénégal et conséquemment aux objectifs de développement de l'Etat du Sénégal.

En dépit de quelques insuffisances inhérentes à toute action humaine, les résultats de cette évaluation finale montrent que le sous-programme SEN/026 est efficace et constitue un exemple de performance en matière de mise en œuvre d'interventions intégrées eau et assainissement en milieu rural comme l'indiquent les indicateurs analysés dans la partie efficacité. Les trois résultats attendus ont connu un important niveau d'accomplissement en mars 2012. Avec plus de détails présentés dans l'analyse de l'efficacité, les résultats sont résumés ainsi :

- pour 10 systèmes d'eau potable prévus, il a été réalisé 14 systèmes. En termes de populations desservies, 94 000 personnes ont accès à l'eau sur un prévisionnel de 62 000 soit un dépassement de 52% ;
- pour la composante assainissement, sur l'objectif de 14 340 ouvrages, 13 281 ont été déjà réalisés au 31 mars 2012 soit près de 93% du résultat attendu. Avec la fin des travaux en juin 2012, l'objectif initial est en phase d'être atteint ;
- en ce qui concerne le volet cadre unifié d'intervention, le niveau d'accomplissement des différents sous-résultats est variable selon les agences d'exécution. De manière générale, le résultat 3 est accompli à hauteur de 80% en avril 2012.

En terme d'efficience, les performances au niveau de toutes les composantes du sous-programme sont également reflétées par le taux d'exécution budgétaire global qui était de 97% en mars 2012, ce qui indique une bonne qualité de mise en œuvre des activités et une bonne maîtrise du circuit de la dépense par les différents acteurs. Concernant les délais d'exécution des prestations, de manière générale ils ont été respectés excepté trois cas critiques (cf. rapport détaillé - partie efficience).

Concernant la viabilité technique des ouvrages d'eau potable réalisés, elle ne souffre d'aucune ambiguïté si des améliorations sont apportées dans certains cas. Cependant, il se pose un problème crucial de viabilité financière de certaines associations d'usagers du forage et cela nécessiterait une redéfinition des charges à supporter par les usagers et particulièrement les provisions pour le renouvellement de certains éléments du système d'eau potable. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces problèmes (faiblesse de la consommation spécifique, consommation excessive de carburant, engagement de dépenses non prioritaires etc.). Face à ces contraintes, il convient de réfléchir en relation avec les acteurs institutionnels et communautaires à une stratégie appropriée en matière de pérennisation du service d'eau potable. La séparation entre les fonctions de représentation et d'exploitation à travers la gérance déléguée constitue une piste à approfondir.

Pour les ouvrages d'assainissement, la viabilité des édifices publics reste menacée s'ils ne sont pas raccordés à l'eau et que leur système de gestion et d'entretien soit clairement défini et soit une priorité des conseils ruraux et des autres structures communautaires d'autant plus que leur réalisation coïncide avec la fin du sous-programme.

Par ailleurs, il faut relever que les excellents résultats obtenus sont confirmés par la satisfaction exprimée par les différents acteurs institutionnels et communautaires.

En effet, pour le volet eau potable, environ 70% des ménages enquêtés de la zone d'intervention sont très satisfaits des réalisations du SEN/026. C'est la même proportion de ménages qui estime que ses conditions de vie se sont améliorées de manière générale avec la disponibilité de l'eau. Cette satisfaction est également partagée par les élus locaux à l'image du Président du Conseil Rural de Thieppe qui mentionne : *« nous sommes satisfaits des réalisations du sous-programme dans la communauté rurale de Thieppe au niveau des sites de Thieppe et Tébène. A Tébène, la réalisation du forage qui dessert plusieurs villages est une véritable performance technique étant donné les contraintes liées à la topographie. Aujourd'hui, l'eau potable est disponible pour les populations et le bétail ne transhume plus depuis la mise en service des deux forages de Thieppe et Tébène »*.

Les effets du volet eau potable sont également perceptibles au niveau de l'allègement de la corvée d'eau avec un gain de temps relatif après le branchement du village au forage. En effet, le temps consacré à la corvée d'eau est passé de plus de 1 heure et 20 minutes par jour avant le projet à seulement 8 minutes après le projet dans la région de Louga. Dans la région de Thiès, il est passé de plus de 2 heures et 30 minutes avant le projet à seulement 15 minutes après le projet.

L'allègement de la corvée d'eau est une source d'épanouissement pour les femmes et les jeunes filles ainsi qu'un facteur de promotion sociale et économique, car il contribue au maintien des filles à l'école et au développement d'activités génératrices de revenus surtout pour les femmes. En effet, les résultats de l'enquête ménage montrent que 98% et 92% des ménages des régions respectives de Louga et Thiès perçoivent une amélioration de l'assiduité des jeunes filles à l'école suite aux réalisations du sous-programme SEN/026. Ces résultats révèlent également que ce gain de temps a surtout permis le développement du commerce, de l'agriculture, du maraîchage, de l'artisanat et de l'embouche dans les régions de Louga et de Thiès. Le développement de certaines de ces activités génératrices de revenus (maraîchage, embouche) a été facilité par une meilleure disponibilité de l'eau grâce au forage mis en place par le SEN/026.

Des emplois temporaires et permanents ont également été générés par le sous-programme aussi bien pour les volets eau (conducteurs forages, fontainières, manœuvres au moment du creusage des tranchées) et assainissement (maçons villageois, relais).

Le renforcement de la cohésion sociale du village constitue aussi une source de satisfaction des bénéficiaires comme l'indiquent les propos ci-après du secrétaire-général de l'association des usagers du forage de Piroum Ndary (région de Thiès) : *« l'association des usagers du forage a renforcé la cohésion sociale au sein des villages desservis par le forage avec les assemblées générales et les réunions de comité directeur qui ont permis aux populations de mieux se connaître et de travailler ensemble »*.

Ces acquis concernent également la gouvernance démocratique de l'eau, le développement d'espaces d'expression citoyenne avec les associations des usagers du forage et la promotion du genre à travers la représentation des femmes à des postes stratégiques au sein des instances de gestion des forages.

Pour le volet assainissement, 94% et 84% des ménages interrogés respectivement dans les régions de Louga et de Thiès sont très satisfaits de la qualité des ouvrages réalisés. Cette satisfaction est également exprimée par les membres des comités locaux de pilotage et des populations interrogées à travers leur perception de la baisse des maladies diarrhéiques et des dermatoses.

Plus généralement, les actions en matière d'assainissement ont permis à ces populations d'avoir des conditions de vie plus humaines et plus dignes dans la mesure où la plupart d'entre elles n'avaient d'autre choix que de déféquer dans la nature avant l'arrivée du projet. Des changements de comportement sont également perceptibles à travers les actions de mobilisation sociale en vue de la promotion de l'hygiène individuelle et collective (séances de « *set setal* », cotisations des femmes pour l'achat et la vente de produits d'entretien des latrines, etc.).

L'analyse de la dimension genre montre que le SEN/026 est en adéquation avec l'enjeu n°4 de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre au regard « de la participation des femmes dans les pôles de décision et des organes d'exécution du projet » selon un directeur d'école, ressortissant du village de Mbérine qui mentionne que les « *associations des usagers du forage et les comités locaux de pilotage sont des espaces d'apprentissage des règles de la gouvernance participative et des pôles de renforcement de la démocratie locale* ».

Les besoins pratiques des femmes et des autres groupes vulnérables notamment les personnes handicapées sont pris en compte dans le sous-programme à travers notamment l'allègement de la corvée d'eau pour les premières et l'accès aux édicules publics pour les seconds ainsi que leurs intérêts stratégiques à travers la représentation des femmes au sein des instances de gouvernance locale susmentionnés.

En ce qui concerne la santé de la reproduction qui constitue une préoccupation fondamentale de la frange féminine, tout en éradiquant les risques inhérents à la défécation dans la brousse, les latrines mises en place par le SEN/026 ont, selon un relais, contribué à mettre fin à une situation qui avait beaucoup impacté négativement sur l'hygiène intime des femmes et des jeunes filles produisant ainsi des effets néfastes sur leur santé reproductive et maternelle.